



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire
A la Mairie, en salle du Conseil municipal, le :

LUNDI 5 MAI 2025 A 19H00

ORDRE DU JOUR

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2025
- 3) Modification de la commission locale du site patrimonial remarquable (SPR) de Haute-Bonne
- 4) Approbation de l'avenant à la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEdT) (Annexe n°1)
- 5) Mise à disposition de salles communales dans le cadre de la campagne municipale 2026
- 6) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire au titre de l'article L.2121-22 du CGCT
- 7) Informations sur les décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
- 8) Informations et questions diverses.

A Bonne, le 28 avril 2025

Le Maire
Yves CHEMINAL

